

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 059-215901281-20241017-CM2410D02-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Date de la convocation
11 OCTOBRE 2024

Capinghem

EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, M. BILLOIR, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, J. AGNIERAY, K. UDRY, N. ROUBAUD,

Etaient absents : A. KIMOUR,

Ont donné pouvoir : V. PARABOSCHI > pouvoir G. TRAPASSO, F. TREDEZ > pouvoir S. DUMORTIER, C. CABY > pouvoir à C. MATHON, P. MOUCHON > pouvoir à MC. FICHELE,

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

OBJET : Convention relative à la mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission relative au système d'information

Numéro de la délibération : CM2410.D02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet.

Pour faciliter le passage à l'administration numérique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord intervient sur l'accompagnement technique à la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

L'exécution de ces missions s'effectue soit directement par un ou plusieurs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, soit avec l'appui des agents de l'établissement concerné.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre d'un parapheur numérique, incluant la signature électronique inhérente aux procédures de dématérialisation PESV2 mise en place au 1^{er} janvier à la Trésorerie d'Armentières.

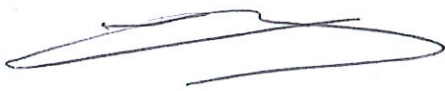
L'intervention du technicien du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, facturée sur la base forfaitaire de 50 €/heure se décompose de :

- mise en œuvre initiale (paramétrage et formation) : 16h
- assistance fonctionnelle et technique annuelle : 3h

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord se rapportant à la mise à disposition d'un agent dans ce cadre.

Résultat du vote : Pour 0 Contre 0 Abstention : 0 Unanimité : 18

Secrétaire de séance
Vincent Ducourau



Maire de Capinghem
Christian MATHON

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 31 octobre 2024

